

**Les échanges énergétiques facteur d'intégration
économique des pays du sud et de l'est de la méditerranée dans
l'espace euro-méditerranéen**

Julien Baddour et Jean Marc Rizzo

(Maîtres de conférences, CERESUR, université de la Réunion)

Résumé : Les échecs successifs des différents projets de coopération lancés par la communauté européenne depuis sa naissance l'ont poussé à proposer, à l'occasion de la conférence de Barcelone en 1995, un nouveau projet de coopération fondé sur la philosophie du libre échange. L'Objectif est de faire du bassin méditerranéen une zone d'échange, de coopération et de prospérité. Huit ans après son lancement, ce projet peine à créer la dynamique nécessaire à la réalisation des objectifs affichés. Selon nous, cet échec tient au fait que les échanges énergétiques, pourtant dominant dans les échanges commerciaux entre les deux rives, sont ignorés par ce projet. Pire encore, celui-ci exige des PSEM qu'ils ouvrent librement leurs marchés aux exportations de l'Europe alors qu'il autorise les pays européens à protéger leurs marchés interne par les taxes qu'ils prélèvent sur les produits énergétiques importés des PSEM ; cette situation pénalise fortement, à notre sens, le développement économique de ces pays car ce sont les rares produits pour lesquels ils détiennent un avantage comparatif décisif. Une libéralisation des échanges énergétiques nous semble indispensable. D'un coté, elle rendra ce projet plus juste et plus cohérent. De l'autre, elle permettra aux PSEM de tirer le maximum de profits tout en offrant à l'Europe la possibilité de mettre un terme à sa politique autarcique en matière d'énergie qui est souvent qualifiée d'inefficace.

La conférence euro-méditerranéenne tenue à Barcelone en 1995 a posé le principe de l'établissement d'un partenariat global dans l'ensemble euro-méditerranéen en vue de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange, de coopération, et de prospérité.

La construction de cette zone suppose le renforcement des liens qui unissent les deux rives et doit conduire, à terme, à la formation d'un ensemble régional économique dynamique, intégré à l'économie mondiale.

Le rôle de l'énergie dans cette construction est important, voire déterminant. D'une part, parce que les hydrocarbures sont très abondants dans les pays du sud et occupent une place prépondérante dans leurs exportations. Le Moyen-Orient et l'Afrique du nord détiennent environ les $\frac{3}{4}$ des réserves pétrolières mondiales et leur potentiel d'exportation ne cesse de s'accroître. L'Agence Internationale de l'Energie estime, en effet, qu'à l'horizon de l'an 2020, l'OPEP doit produire en moyenne plus de 50 millions de barils/jour (b/j), contre actuellement 24 à 25 millions de b/j. D'autre part, parce que les pays du nord, qui comptent parmi les plus gros consommateurs d'énergie dans le monde, sont mal pourvus en ressources d'hydrocarbures. De fait, à l'exception de quelques pays (la Norvège et l'Angleterre, dont les réserves sont par ailleurs limitées), l'Europe des 15 dépend fortement de l'extérieur pour satisfaire la consommation interne. De surcroît, cette dépendance a toutes les chances de s'aggraver à l'avenir car la possibilité de découvrir de nouveaux gisements en Europe est très faible et surtout parce que celle-ci a suivi jusqu'à ce jour une stratégie complètement inadaptée en matière de sécurité et de diversification énergétique.

Dans ce contexte, l'énergie primaire constitue un élément de complémentarité important des échanges commerciaux entre le sud/est et le nord de la Méditerranée. De toute évidence, les pays du sud et de l'est de la Méditerranée possèdent des avantages comparatifs en matière d'hydrocarbures et peut être quelques produits agricoles alors que l'Europe des quinze détient des avantages comparatifs dans les produits industriels et les services. Compte tenu de cette complémentarité apparente entre les deux rives, on aurait pu s'attendre à ce que le projet de libre échange issu de la conférence de Barcelone débouche sur une libéralisation totale des échanges commerciaux entre les deux parties et autorise chacune à exporter vers l'autre les produits pour lesquels elle possède un avantage comparatif. De cette manière, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) exporteraient des hydrocarbures et quelques produits agricoles vers l'Europe et importeraient, en contrepartie, des produits industriels et des services.

Or, le projet de libre échange Euro-Méditerranée qui doit voir le jour à l'horizon 2010 envisage d'éliminer uniquement les obstacles gênant les échanges de produits manufacturés. S'il mentionne une « libéralisation progressive » du commerce agricole et des services, il n'est fait, en revanche, aucune mention du volet énergétique ; un « oubli » d'autant plus surprenant que les échanges d'hydrocarbures sont dominants dans les flux commerciaux entre les deux rives.

Partant, il semble bien que ce projet souffre d'un manque de cohérence économique et politique. En tout cas, en interdisant au sud d'exporter les rares produits pour lesquels il détient un avantage comparatif et en l'obligeant, de façon concomitante, à ouvrir librement ses marchés aux produits industriels européens, il ne fait que consacrer la domination du sud par le nord. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les taxes prélevées par les pays européens sur les produits pétroliers représentent en moyenne plus de 70% du prix final. De ce fait, elles privent non seulement les pays exportateurs de pétrole d'une partie importante des ressources financières indispensables au financement de leur développement mais, de surcroît, elles restreignent considérablement l'accès aux marchés européens. La compensation financière

proposée par l'Europe, dont l'octroi reste conditionné par une série de réformes liées au respect de la démocratie et des droits de l'homme - au demeurant peu appréciées par les gouvernements du sud -, demeure inférieure aux besoins des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Ce papier a pour objectif de démontrer que les échanges énergétiques peuvent constituer un élément d'intégration économique entre les deux rives de la Méditerranée si les deux parties parviennent à les intégrer dans le projet du libre échange. Car si tel était le cas, le Nord serait assuré d'un approvisionnement sûr et stable et le Sud parviendrait à stabiliser ses recettes pétrolières, condition nécessaire à son développement économique.

Dans un premier temps, nous faisons une analyse du projet du libre échange euro-méditerranéen, de son incohérence économique et de son absence de résultats. Dans un deuxième temps, nous étudions les caractéristiques énergétiques actuelles et futures des deux rives et leur complémentarité. Enfin, dans un troisième temps nous expliquons pourquoi l'Europe doit revoir sa politique autarcique en matière énergétique.

I. Pourquoi le projet euro-méditerranéen du libre échange n'atteindra pas ses objectifs ?

1. La volonté de développer une coopération euro-méditerranéenne n'est pas nouvelle

Les échanges commerciaux existent depuis l'antiquité entre les deux rives de la Méditerranée. Ils ont même parfois fondé la prospérité de certaines civilisations (Phéniciens, Grecs...). Il est par conséquent presque dans l'ordre des choses que, dès sa naissance, la communauté européenne ait cherché à conclure des accords commerciaux avec les Etats riverains de la Méditerranée.

Après de longues discussions, des accords d'association et de coopération sont signés à la fin des années 60 avec les PSEM. A travers ces accords, l'Europe propose une politique méditerranéenne globale articulée autour de deux volets : une aide financière multilatérale européenne et un régime commercial préférentiel pour les exportations des produits industriels des PSEM vers l'Europe (à l'exception du textile). Le bilan de ce système préférentiel européen se révélera décevant, comme en témoigne la dégradation de la situation économique et sociale des PSEM. Au début des années 90, avec le *plan Matutes*, une nouvelle politique méditerranéenne est adoptée par l'Union européenne (UE). Elle vise à promouvoir les coopérations régionales en adoptant des projets d'intérêts communs à plusieurs Etats dans des secteurs différents et à soutenir les programmes d'ajustement structurel entrepris sous les instances de FMI. Là encore les résultats sont mitigés.

Ce nouvel échec conduit les spécialistes des deux rives à s'interroger sur les véritables causes de la faillite de la politique économique des PSEM en matière d'exportations. Clairement, en privilégiant une politique de substitution aux importations et en érigeant de fortes barrières douanières pour abriter l'industrie nationale de la concurrence étrangère, les pouvoirs publics des PSEM ont longtemps cru détenir les clés d'une relance de leurs exportations et de leur croissance économique. Or, c'était oublier le revers de la médaille : l'industrie locale, obligée de payer de lourdes taxes sur les équipements et les intrants importés, se retrouvait *in fine* exposée à une réduction de sa compétitivité extérieure.

Face au constat de l'inefficacité de cette stratégie autarcique en matière d'industrialisation et de diversification, s'impose alors l'idée de créer un nouveau partenariat euro-méditerranéen basé sur le principe du libre échange.

2. Le projet de libre échange de Barcelone : donner un nouvel élan aux relations de coopération euro-méditerranéennes

La conférence de Barcelone marque une étape importante dans les relations entre l'Union et les pays tiers de la Méditerranée. Le projet final adopté par les représentants des deux rives vise la mise en place d'un dispositif susceptible de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité. Le partenariat souhaité devrait se traduire, après une période transitoire, par des accords d'association bilatéraux négociés entre l'Union européenne et chacun des pays concernés, pris individuellement, du sud et de l'est de la Méditerranée. Dans ces accords le volet économique est prédominant puisqu'il devrait autoriser la réalisation de trois objectifs à long terme :

- la mise en place, à l'horizon 2010, d'une zone de libre échange, limitée pour le moment aux produits industriels, et la libéralisation progressive des produits agricoles et des services ;
- la libéralisation en profondeur des économies ;
- la promotion de la coopération et de l'intégration régionale ;
- un soutien financier et technique conditionné par l'avancée des réformes économiques et sociales.

Mais, officiellement, l'association économique n'est pas un objectif en soi, elle est un instrument au service de la stabilité politique et du progrès social. Chaque accord doit donc contenir des clauses d'affirmation de la dimension politique (droits de l'homme, démocratie, etc...).

3. Les véritables motivations des participants à la conférence de Barcelone

Si personne ne doute des motivations politiques qui militent en faveur d'une telle création, qui relèvent du besoin vital de paix et de sécurité des pays riverains, il n'en reste pas moins que la dimension économique est certainement au moins tout aussi importante.

Car, certaines réalités sont incontournables : sous la pression de la mondialisation, les relations traditionnelles entre partenaires économiques changent radicalement, ce qu'illustre parfaitement la floraison récente de zones régionales de libre échange dans les quatre coins du monde. Cette création d'ensemble régional correspond bien à la volonté des Etats membres de renforcer leur spécialisation et de peser collectivement sur les échanges mondiaux, aujourd'hui qu'il n'est plus guère possible de le faire individuellement.

Certes, le contexte méditerranéen est un peu particulier, dans la mesure où le projet de libre échange est fondé sur l'asymétrie des économies qu'il couvre, des économies développées et intégrées à l'économie mondiale face à des économies sous-développées et non intégrées. Mais, malgré tout, chacune des parties a des intérêts objectifs à la création d'une zone de libre échange.

Pour les PSEM, elle représente une occasion unique d'atteindre simultanément plusieurs objectifs.

1. Tenter de rattraper leur retard économique par rapport aux pays du nord et d'accéder à des niveaux de vie plus élevés. Car, de ce point de vue, les modèles de développement économique qu'ils ont suivis jusqu'à présent se sont globalement avérés bien peu efficaces. En effet, l'écart entre les revenus par habitant n'a cessé de se creuser ces dernières années entre les pays du nord et ceux du sud et de l'est de la Méditerranée. Or, cette situation constitue une source d'inquiétude majeure pour les gouvernements des

PSEM car elle accroît chaque jour davantage le risque d'une migration massive de leurs élites vers les pays du nord, et ses inévitables effets négatifs sur les équilibres sociaux internes.

2. Faciliter l'accès aux marchés de l'Union européenne, dont le potentiel d'absorption est énorme. Cela ne pourrait que renforcer leur spécialisation et augmenter leur productivité.
3. Favoriser l'obtention d'aides multiples de la part de l'UE, propres à autoriser la mise en œuvre dans des délais limités des réformes nécessaires à leur intégration économique.

Pour les pays du nord de la Méditerranée, la création d'une zone de libre échange est l'occasion, si elle conduit effectivement à élever le niveau de vie de la population des pays du sud et de l'est, de stopper les flux migratoires en direction des Etats de l'Union tout en créant de nouveaux débouchés pour les entreprises européennes et de nouvelles sources d'approvisionnements en matières premières.

4. La non prise en compte des dimensions agricole et énergétique rendent le projet euro-méditerranéen de libre échange injuste et incohérent

Malgré des réalisations dans le domaine de la coopération régionale et bilatérale, le partenariat euro-méditerranéen, cinq ans après la déclaration de Barcelone, n'a pas encore atteint une crédibilité et une cohérence suffisantes. C'est en tous cas l'avis de nombreux spécialistes qui s'intéressent à ce sujet¹. C'est aussi le résultat principal d'un rapport élaboré pour le compte de la Commissariat Général du Plan (Rémy Leveau, 2000).

D'après ce rapport, l'échec relatif du projet de libre échange euro-méditerranéen peut être attribué à des facteurs d'ordres politique et institutionnel. Il en cite quatre principaux.

1. Le cadre institutionnel demeure inachevé, puisque sur douze pays du sud et de l'est de la Méditerranée, deux n'ont toujours pas signé d'accord d'association. Il s'agit de la Syrie, et de la Libye.
2. Certains PSEM ont du mal à s'engager dans un mouvement de libéralisation de leur économie en raison des arbitrages économiques et sociaux très contraignants qu'il impose.
3. Les procédures européennes de ratification sont très lentes (parfois plus de cinq ans) et les procédures d'attribution des aides financières et de déboursement des fonds très complexes.
4. Les contingents agricoles sont maintenus et la circulation des personnes demeure interdite.

Il nous semble toutefois réducteur d'expliquer l'inefficacité du projet uniquement par des facteurs d'ordres institutionnels ou politiques. Elle est due aussi et surtout à son incohérence économique. En effet, de ce point de vue, le projet européen souffre de grandes carences, au point qu'il risque même de desservir les intérêts de ceux qu'il est censé privilégier, à savoir les pays du sud.

De fait, en se limitant aux produits industriels, domaine dans lequel la domination européenne est totale, l'accord du libre échange euro-méditerranéen donne toutes les chances aux entreprises européennes de dominer la concurrence qui l'opposerait aux entreprises des PSEM. En outre, l'exclusion du peu de domaines dans lesquels les PSEM détiennent des avantages comparatifs remet en cause le principe le plus évident de l'échange, à savoir que les deux parties doivent pouvoir en tirer profit.

¹ Voir en particulier H. Regnault (2000) et P. Pelletier (2000).

Cet aspect surprenant du projet peut mieux se comprendre à l'observation des conditions de la négociation. D'une manière générale, les modalités d'un accord de libre échange dépendent de la capacité de négociation des acteurs, des caractéristiques de l'accord et du contexte dans lequel il est appliqué. Or, il faut savoir que l'Europe des 15 négocie séparément avec les PSEM, qui se trouvent ainsi isolés dans les tractations. Pourtant, certains pays sont liés entre eux par des accords commerciaux, certes non efficaces, mais qui existent bien sur un plan institutionnel (le marché commun arabe, l'Union du Maghreb Arabe). De surcroît, comme l'Europe promet, dans le cadre des accords, une aide financière et économique, le négociateur européen se trouve naturellement en position de force face aux représentants des PSEM. Ce déséquilibre apparaît clairement dans le fait que cette aide soit conditionnée par une série de facteurs liés au respect des droits de l'homme et de la démocratie alors même que les responsables des PSEM les jugent inacceptables, parce que ne tenant pas compte de leurs spécificités culturelles et historiques.

A ce niveau de l'analyse, on peut aller plus avant et s'interroger sur les domaines dans lesquels les PSEM détiennent des avantages comparatifs. Contrairement à une idée très répandue, ce n'est pas dans l'agriculture que ces avantages sont les plus importants, même s'il est vrai que le Maroc, la Tunisie, Israël ou la Syrie détiennent quelque avantage sur des produits tels que l'huile d'olive, les légumes ou les fruits.

C'est en réalité dans le domaine de l'énergie que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (La Libye, l'Algérie, et dans une moindre mesure l'Égypte et la Syrie) détiennent les avantages comparatifs les moins contestables.

Par conséquent, dans sa forme actuelle, en reportant le dossier agricole à plus tard et, surtout, en ignorant complètement le volet énergétique, le projet de libre échange euro-méditerranéen n'autorise pas les PSEM à exporter vers l'Europe les marchandises pour lesquelles ils possèdent véritablement des avantages relatifs. Il n'est donc pas abusif d'avancer que, du fait de cette asymétrie de l'échange, le projet favorise clairement, contrairement à ce qui est annoncé, les économies européennes au détriment des économies des PSEM.

L'autre défaut majeur du projet est que celui-ci n'aborde pas la question de la fiscalité énergétique de l'Europe. En effet, alors que la philosophie du libre échange stipule la suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires entravant la libre circulation des marchandises et des services, l'accord de Barcelone autorise curieusement les pays européens à continuer d'imposer des droits de douane lourds sur les importations pétrolières en provenance des PSEM. Pourtant, compte tenu du déséquilibre chronique entre ses ressources et ses besoins énergétiques, d'une part, et de l'échec d'une stratégie trop protectionniste en la matière, d'autre part, l'UE n'a pas vraiment d'intérêt, à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, à continuer sa politique fiscale en matière énergétique.

Dans la suite de l'exposé, nous recentrerons l'analyse sur ce volet énergétique. Il s'agira de mettre en évidence la complémentarité dans ce domaine entre l'Europe et les pays d'Afrique du nord et du Moyen-Orient². Nous démontrerons que, sans la prise en compte de cette complémentarité et sans la suppression des barrières commerciales qui entravent la libre circulation des produits énergétiques, il y a de fortes chances, non seulement pour que le partenariat euro-méditerranéen ne puisse relancer les échanges entre les deux rives, mais encore pour que la dépendance énergétique de l'Europe s'aggrave à l'avenir.

² Les pays du Moyen-Orient non méditerranéens ne sont pas directement concernés par l'accord de Barcelone, mais l'Europe mène aussi en parallèle des négociations avec ces pays (ceux du Golfe notamment) pour tenter de conclure des accords de libre échange. Ce qui justifie, à notre sens, leur inclusion dans l'analyse.

II. La place de l'énergie dans l'espace Euro/Méditerranée/Moyen-Orient

1. La matrice d'échanges pétroliers mondiale

Tableau 1. Les échanges pétroliers inter-zones 1999 (millions barils/jour).

De/Vers	USA	Canada	Mexique	A. Latine	EU. de l'ouest	EU. centrale	Afrique	Australie	Chine	Japon	Aut.A.P*	Autres	total
USA	-	132	255	148	192	-	8	13	29	45	117	17	956
Canada	1507	-	-	4	8	-	-	-	-	-	-	-	1520
Mexique	1300	24	-	164	185	-	16	-	-	47	-	4	1739
A. Latine	2609	144	21	-	271	-	25	6	-	15	55	-	3145
E. de l'Ouest	795	457	10	76	-	239	191	-	86	20	102	48	2026
Russie	73	-	-	323	2268	702	16	-	66	2	104	465	4019
Moyen-Orient	2428	56	19	408	3797	241	703	177	348	4185	5916	63	18341
Af. du Nord	278	68	21	22	1943	80	75	-	4	29	130	75	2726
Af. de l'Ouest	1200	28	-	165	605	2	18	-	129	32	806	-	2985
Chine	20	-	-	2	2	-	-	8	-	111	124	6	274
Japon	8	-	-	-	13	-	-	4	25	-	50	-	100
Autres	372	69	-	2	362	-	2	448	440	793	269	13	2059
Total importations	10550	978	326	1314	9731	1264	1069	656	1170	5346	7890	753	41048

Source : BP.

* : Autres pays Asie/Pacifique

La lecture de la matrice du commerce international du pétrole donne des informations intéressantes sur les flux d'échanges des produits pétroliers et sur les principales zones d'exportations et d'importations mondiales. Contrairement à la structure du commerce des marchandises et des services pour lesquels l'essentiel des échanges se déroule entre pays industrialisés, le commerce du pétrole semble confirmer le principe de complémentarité entre le Nord et le Sud. Le tableau montre que, à l'exception de la Russie, la majorité des pays producteurs et exportateurs de pétrole appartient aux pays du Sud. A la tête des zones exportatrices se trouve le Moyen-Orient avec environ 45% des exportations mondiales, pourcentage qui s'élève à 51.3 % si l'on ajoute les exportations de l'Afrique du Nord. La Russie occupe la deuxième place, soit environ 10%, suivie par l'Afrique occidentale (environ 7% des exportations mondiales).

S'agissant des importateurs de pétrole, les Etats-Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon constituent les principales zones importatrices mondiales. Au cours de l'année 1999, les Etats-Unis et l'Europe occidentale ont importé quasiment la même quantité (10550 millions de b/j pour les Etats-Unis, soit 25.7% des importations mondiales, contre 9731 millions b/j pour l'Europe, soit 23.7% des importations mondiales). Par conséquent, ces deux zones drainent à elles seules près de 50% des importations mondiales.

Dans cette architecture du commerce mondial du pétrole, le Moyen-Orient occupe une place à part. En effet, ses exportations couvrent l'ensemble des zones mondiales importatrices, contrairement aux autres zones productrices de pétrole, dont les exportations sont le plus souvent destinées aux pays voisins.

Enfin, notons que les principaux fournisseurs de l'Europe sont le Moyen-Orient (39%), la Russie (23%) suivie par l'Afrique du Nord (20%).

2. La situation énergétique de l'Europe : un déséquilibre profond entre l'offre et la demande d'hydrocarbures

Du point de vue énergétique, la situation est très hétérogène mais la comparaison tourne en faveur des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. En effet, l'Europe Occidentale en général, et L'Union Européenne en particulier, sont très mal pourvues en ressources d'hydrocarbures (2% des réserves mondiales pour l'Europe Occidentale et 0.7% pour l'Union Européenne).

Tableau 2. La situation pétrolière de l'Europe en 1999

Réserves pétrolières de l'Europe Occidentale (en milliards de barils) 18.8
Réserves pétrolières de l'Europe des quinze 7.5 (soit 0.7% des réserves mondiales)
Production pétrolière de l'Europe Occidentale (en milliers de barils) 6 259
Production pétrolière de l'Europe des quinze 3 318
Consommation pétrolière de l'Europe Occidentale (en milliers de barils) 15 990
Consommation pétrolière de l'Europe des quinze (en milliers de barils) 13 375
Importations totales de l'Europe Occidentale (en milliers de barils) 9 731
Importations totales de l'Europe des quinze (en milliers de barils) : 10 057
Taux de dépendance de l'Europe Occidentale 48.1%
Taux de dépendance de l'Europe des quinze 75%
Principales sources des importations de l'Europe Occidentale
Moyen-Orient 3 797 mb/j (39%)
Afrique du Nord 1 943 mb/j (20%)
Russie 2 268 mb/j (23%)

Si l'on exclut la Norvège et le Royaume-Uni (les deux principaux pays pétroliers de l'Europe) les ressources pétrolières et gazières de l'Europe sont quasi inexistantes. Plus encore, à compter de la fin de l'année 2001, les réserves pétrolières européennes, compte tenu du rythme actuel d'extraction, seront appelées à disparaître au bout de 6.3 ans et celle de gaz au bout de 15.6 ans. Par ailleurs, et contrairement à ce qui s'est passé dans les autres régions, les perspectives de nouvelles découvertes sont réellement minimes (y compris en Norvège et au Royaume-Uni). Entre 1979 et 1999, les réserves pétrolières de l'Europe Occidentale sont passées de 26.6 milliards de barils à 20.6. La situation du gaz naturel n'est guère meilleure puisque les réserves de la zone n'ont connu qu'une légère augmentation : de 4.13 trillions de mètres cubes en 1979, elles sont passées à 5.15 fin 1999.

Tableau 3. La situation gazière de l'Europe en 1999

Réserves de gaz naturel de l'Europe Occidentale	3.5% des réserves mondiales
Réserves de gaz naturel de l'UE	2.2% des réserves mondiales
Production de gaz naturel de l'Europe Occidentale (billions de mètres cubes)	282.2 (12.1 % de la production mondiale), dont l'UE : 207.9 (soit 8.9% de la production mondiale)
Consommation de gaz naturel de l'Europe Occidentale (billions de mètres cubes)	: 443.9 (soit 19.4% de la consommation mondiale, dont l'UE 363.7 (soit 15.9% de la consommation mondiale)
Taux de couverture de la consommation de l'UE par la production locale	57%
Principales sources des importations de l'Europe Occidentale	
- La Russie	
- L'Afrique du Nord	
- Le Moyen-Orient	

La situation énergétique de l'union européenne serait moins alarmante si la consommation énergétique par tête était plus faible. Or, sans doute en raison de son niveau très important d'industrialisation, celle-ci est parmi les plus élevées au monde. Globalement, avec 13.3 millions de b/j (soit 18.3% de la consommation mondiale), sa consommation pétrolière la place, en tant que zone importatrice, au deuxième rang après les Etats-Unis. C'est le cas aussi pour le gaz naturel dont la consommation par l'Union représente 15.9% de la consommation mondiale.

L'offre limitée de la zone Europe en hydrocarbures engendre une situation de demande excédentaire. A la fin de l'année 1999, la production pétrolière de l'Europe Occidentale ne représente que 9.6% de la production mondiale et celle de l'union 5%. Concernant le gaz naturel, la situation est légèrement meilleure dans la mesure où la production gazière de l'Europe est de l'ordre de 12.1% de la production mondiale.

Ce déséquilibre profond entre l'offre et la demande de ressources d'hydrocarbures rend l'Europe très dépendante de l'extérieur. Par exemple, son taux de dépendance pétrolière, calculé pour 1999, est proche de 50%. Il monte même à 75% si l'on considère uniquement l'Europe des quinze.

3 La situation énergétique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : une énorme capacité d'exportation

De manière générale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont mal pourvus en ressources naturelles (le désert couvre parfois plus de 90% de la surface totale de ces pays). La détention de fortes réserves pétrolières et gazières par ces deux zones compense quelque part cet handicap naturel. En effet, le Moyen-Orient recèle à lui seul plus de 65% des réserves mondiales. Si l'on ajoute celles de l'Afrique du Nord, le pourcentage passe à plus de 70%. De la même façon, les réserves de gaz naturel de ces deux zones sont assez conséquentes. Elles représentent près de 38.6% des réserves mondiales (à titre de comparaison, les réserves de l'Europe des 15 sont estimées à 2.2% et celles de l'OCDE à 9.1%). En outre, selon les experts, le potentiel de nouvelles découvertes y reste parmi les plus importants au monde.

Cet avantage naturel est d'autant plus significatif que la consommation locale n'est pas, en raison du faible niveau d'industrialisation, très importante. La consommation totale de pétrole de ces deux zones n'atteint pas 8% de la consommation mondiale alors que leur production

représente plus de 40% de la production mondiale³. Le rapport consommation/production dégage une capacité excédentaire d'exportation unique au monde par son ampleur : en moyenne, plus de 80% de la production locale est exportée.

Au niveau du gaz naturel, cette configuration reste valable même si les exportations de la zone restent encore modestes par rapport à celles du pétrole (voir tableau ci-dessus).

Tableau 4. Les situations pétrolière et gazière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en 1999

<p>Réserves pétrolières du M.O. (milliards de barils) 675.6 (65.4% des réserves mondiales) dont : Arabie Saoudite 263.5 Irak 112.5 EAU 97.8 Koweït 96.5 Syrie 2.5</p> <p>Réserves pétrolières de l'Afrique du Nord 41.6 (soit 4% des réserves mondiales) dont : Algérie 9.2 Libye 29.5 Egypte 2.9</p> <p>Consommation totale des pays du M.O. 4.42 dont : Syrie 0.25</p> <p>Consommation totale de l'Afrique du Nord 1.20 dont : Egypte 0.59 Algérie 0.21</p> <p>Production pétrolière du M.O (milliers de baril/jour) 21 885 dont : Arabie Saoudite 8 595 Irak 2 580 EAU 2 505 Koweït 2 025 Syrie 560</p> <p>Production pétrolière de l'Afrique du Nord 3 685 dont : Algérie 1 340 Libye 1 425</p> <p>Exportations de pétrole brut du M.O. (1000 de b/j) 15 947 (soit 50.3% des exportations mondiales)</p> <p>Exportations de produits pétroliers du M.O. (1000b/j) 2 394 (soit 25.5% des exportations mondiales)</p> <p>Exportation de pétrole brut de l'Afrique du Nord (1000 b/j) 1 994 (soit 6.2% des exportations mondiales)</p>	<p>Réserves de gaz naturel du M.O. (trillions de mètres cubes) 49.5 (soit 33.8% des réserves mondiales)</p> <p>Réserves de gaz naturel de l'Afrique du Nord 6.83 (soit 4.6% des réserves mondiales) dont : Algérie 4.52 Egypte 1.00 Libye 1.31</p> <p>Production totale de gaz naturel du M.O. et de l'Afrique du Nord (billions de mètres cubes) 187.2 (soit 8% de la production mondiale) pour le Moyen-Orient et 105.2 (4.5%) pour l'Afrique du Nord.</p> <p>Consommation totale de gaz naturel du M.O. et de l'Afrique du Nord (billions de mètres cubes) 175.3 (soit 7.6% de la consommation mondiale) pour le M.O. et 37.2 (1.6%) pour l'Afrique du Nord.</p> <p>Principales destinations des exportations</p> <p>Pour l'Afrique du Nord (Algérie et Libye)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Europe : près de 92% pour les exportations algériennes et 100% pour les exportations libyennes <p>Pour le M.O. (Qatar et EAU)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Japon (plus de 72%) - Le reste est réparti entre les USA et l'Europe.
--	--

³ Aujourd'hui ce pourcentage s'est accru dans la mesure où la production de l'OPEP est passée d'environ 23 millions de b/j en 1999 à environ 26 millions de b/j en 2001.

4. Les perspectives énergétiques pour les 20 prochaines années

4.1. Les perspectives du pétrole

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a récemment publié (en 2000) une nouvelle édition du World Energy Outlook, dans laquelle elle présente les perspectives énergétiques pour les 20 prochaines années. Selon cette source, la consommation mondiale de pétrole devrait croître en moyenne de l'ordre de 2% par an d'ici à 2020. A ce rythme, la demande mondiale atteindra 115 millions de b/j en 2020 contre 75 aujourd'hui, soit une augmentation supérieure à 50%. L'essentiel de cet accroissement sera dû aux pays non OCDE et particulièrement au secteur de transport.

Dans ce contexte, compte tenu des ressources limitées des pays non-OPEP et du déclin annoncé de la production dans l'OCDE, on devrait assister à l'émergence de nouveaux producteurs (comme le Brésil, l'Angola, le Kazakhstan etc...) et à un recours croissant aux ressources non conventionnelles. La production de pétrole non conventionnel augmenterait ainsi de plus de 5% par an d'ici à 2020. Cela étant, cela ne suffirait pas à satisfaire la demande mondiale de pétrole et un recours massif aux pays de l'OPEP, et plus particulièrement à ceux du Golfe Persique, serait nécessaire. Selon les estimations de l'AIE, la production hors OPEP passerait de 42 millions de b/j en 1997 à près de 47 millions de b/j en 2010 et se stabiliserait ensuite. Evidemment, cela se traduirait par une augmentation du taux de dépendance, qui passerait ainsi de 52.5% en 1997 à 79% en 2020 pour l'Europe et de 54% à 70% pour l'OCDE (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 5. Taux de dépendance pétrolière (en %)*

	1997	2010	2020
Amérique du Nord	44.6	52.4	58.0
Europe	52.5	67.2	79.0
Pacifique	88.8	91.5	92.4
OCDE	54.3	63.3	70.0
Chine	22.3	61.0	76.9
Asie du Sud-Est	53.7	70.5	80.7
Inde	57.4	85.2	91.6
Asie du Sud	87.2	95.1	96.1

Source : AIE (World Energy Outlook, 2000).

* le taux de dépendance pétrolière est défini comme le rapport des importations nettes sur la consommation locale

4.2. Les perspectives du gaz naturel

Comme pour le pétrole, cette édition du World Energy Outlook n'anticipe pas de contraintes majeures liées au niveau des ressources gazières d'ici à 2020. De manière générale, les réserves de gaz sont amplement suffisantes pour satisfaire la demande, bien que celle-ci soit appelée à connaître une croissance soutenue durant la période (2.7% par an en moyenne). A nouveau, le surcroît de demande tiendrait avant tout aux pays en développement avec un peu moins de 5 % de croissance annuelle contre 1.9% dans les pays de l'OCDE, et serait essentiellement dû au secteur électrique.

Tableau 6. Taux de dépendance gazière (en %)

	1997	2020
OCDE	15	32
Amérique du Nord	0	6
Europe	31	62
Pacifique	59	38
Non-OCDE	-16	-25
Economies de la transition	-17	-36
Asie	-18	10
Amérique latine	6	4
Afrique et Moyen-Orient	-28	-74

Note : les valeurs négatives indiquent des exportations nettes.

Source : WEO, 2000.

Au niveau des exportations, il ne se produira pas, là encore, de bouleversement remarquable. Les principales régions exportatrices de gaz en 2020 resteront les économies de la transition, l’Afrique et le Moyen-Orient. En principe, trois régions verront leur dépendance gazière augmenter : l’Europe, l’Asie et dans une moindre mesure l’Amérique du Nord (voir tableau ci-dessus).

III. Le bilan d’un demi-siècle de stratégies d’indépendance énergétique en Europe

La faible dotation du vieux continent en ressources d’hydrocarbures et la prise de conscience du rôle stratégique du pétrole pour le fonctionnement des économies ont fait de la quête d’indépendance énergétique une priorité absolue en Europe. Pour atteindre cet objectif, les pays européens en général et la France en particulier ont mené, dès le début du vingtième siècle, une politique interventionniste très active. Même si les degrés d’intervention sur les marchés peuvent varier parfois considérablement dans le temps et selon le pays, il est en général admis que les politiques suivies par les Européens pour assurer la sécurité énergétique de leurs approvisionnements reposent sur deux volets principaux : l’étatisation du système énergétique en amont et l’instauration des barrières douanières en aval pour isoler le marché intérieur de la concurrence internationale.

1. Etatisation du système énergétique versus système de marché

Bien que le pétrole soit découvert en 1859, son statut de donnée stratégique ne s’affirme que lors de la 1^{ère} guerre mondiale. De fait, les déboires pétroliers que connaît la France au cours de l’année 1917 marquent la naissance d’une obsession : celle de l’indépendance énergétique (F.-X. Ortoli, 1996). Très vite, ce sentiment se diffuse à l’ensemble des gouvernements européens. Car les faits sont là : l’Europe est faiblement dotée en ressources d’hydrocarbures. Dans le même temps, la crainte d’un épuisement des réserves pétrolières domestiques fait du pétrole un facteur essentiel de la politique extérieure américaine.

La question induite de la sécurité de l’approvisionnement énergétique mondial va donner naissance à deux paradigmes contradictoires (P. Noël, 1999). Le premier, émanation de la puissance publique américaine, consiste à privilégier le marché. Il suffit alors de garantir, sur le plan national et international, le fonctionnement du système énergétique marchand⁴. Le

⁴ Il s’agit de garantir à l’oligopole des grandes compagnies privées la stabilité des conditions juridico-politiques d’accès aux ressources – c’est à dire la lutte contre le nationalisme économique dans les pays exportateurs.

second, privilégié par les européens, se caractérise par une défiance vis-à-vis du marché et par la volonté de mettre en place un système, contrôlé par la puissance publique, qui associe maîtrise de l'approvisionnement et souveraineté nationale (F.-X. Ortoli, 1996). Deux types d'actions sont alors envisageables : soit la production d'énergies de substitution à partir des ressources disponibles sur le territoire national (le programme électronucléaire français) soit se constituer, dans un contexte de domination de l'oligopole des majors, ses propres sources d'approvisionnement. D'où, par exemple, la création de la compagnie française des pétroles en 1924. Après 1945, la quête de l'indépendance anime plus que jamais les politiques énergétiques françaises et européennes : outre l'intensification de l'effort pétrolier et gazier, des moyens importants sont alloués aux programmes hydrauliques et nucléaires. Dans les années 60, la création de Elf Erap en France et de l'ENI en Italie, entièrement publics, et l'accord de coopération sur les hydrocarbures entre la France et l'Algérie, témoignent de la poursuite de cette politique.

Le premier choc pétrolier, et le mouvement de nationalisation des actifs des firmes des majors par les pays producteurs, entraînent l'effondrement du système sur lequel était basé l'approvisionnement des grands pays industrialisés. Le système énergétique mondial passe alors rapidement sous tutelle des Etats, ce qui semble donner raison à la stratégie française. La crise conduit les pouvoirs publics américains mais aussi européens à prendre une série de mesures destinées à réduire leur dépendance énergétique : diminution de la consommation (notamment pour les automobiles) ; le développement d'énergies de substitution au pétrole importé (le nucléaire et le carburant synthétique), la constitution des réserves pétrolières stratégiques etc... Elle conduit aussi les Américains à lancer le projet d'une Agence énergétique occidentale (la future AIE), censée faire contrepoids à l'OPEP. La France s'y oppose. Elle préfère une stratégie basée sur un dialogue euro-arabe et des accords bilatéraux d'approvisionnement avec les pays producteurs.

Au total, les événements des années 70 : étatisation du système énergétique mondial, défiance vis-à-vis du système du marché, recherche de l'indépendance énergétique, semblent indiquer la fin du paradigme américain et l'effondrement du mode d'organisation sur lequel il s'appuyait. En rendant plus élevé encore les prix du pétrole, le deuxième choc pétrolier conforte le choix stratégique de la France en matière d'indépendance énergétique. Plus la facture pétrolière est élevée, plus elle légitime la politique énergétique française et en particulier le programme nucléaire.

Les années 80 vont être le théâtre d'une profonde restructuration du système énergétique mondial. Le président Ronald Reagan impose alors une stratégie de marché qui consiste à lutter systématiquement contre le protectionnisme et à favoriser largement tout ce qui peut contribuer à la libéralisation du marché. Les subventions sont supprimées, les crédits alloués au développement d'une offre énergétique alternative au pétrole sont drastiquement réduits, les négociations publiques laissent la place à la négociation directe entre intérêts concernés et la contractualisation se fait selon les conditions du marché. Cette politique de *l'Open Door* se révèle très efficace puisqu'elle conduit, dès le milieu des années 80, de nombreux pays en développement à ouvrir leur domaine minier aux firmes multinationales. En Europe, la politique du gouvernement Thatcher d'abaissement du niveau des prélèvements étatiques sur l'activité pétrolière et gazière de la mer du Nord contribue au renforcement de cette libéralisation du marché.

Parallèlement, l'avantage comparatif de l'OPEP est mis à mal par l'émergence des nouvelles provinces pétrolières et par le changement des conditions d'accès aux ressources. Ce retournement de situation le contraint, au milieu des années 80, à abandonner brutalement la

stratégie de défense des prix élevés comme en témoigne le contre choc pétrolier de 1986. De plus en plus concurrentiel, le marché pétrolier mondial devient un lieu d'affrontement entre des compagnies souhaitant accéder aux ressources les moins chères et les Etats propriétaires des ressources, désireux d'accéder aux capitaux, à la technologie et au savoir-faire des compagnies pétrolières.

Aujourd'hui, le système énergétique mondial, largement dominé par le marché, symbolise le retour triomphal du paradigme américain. Partout dans le monde, on assiste à un mouvement de libéralisation et de privatisation des entreprises énergétiques publiques. Dans ce contexte de profonde réforme du système, la France demeure en retrait, comme en témoignent par exemple les réticences des autorités vis-à-vis de la privatisation des entreprises publiques énergétiques ou le débat actuel sur les perspectives du nucléaire.

La commission européenne semble, pour sa part, avoir définitivement tranché en faveur de la libéralisation du système énergétique européen. Pourtant, la question des barrières commerciales instaurées par l'Europe de 15, qui entravent la libre circulation des produits énergétiques, reste en suspens.

2. Les limites des politiques de fiscalité énergétique européennes

2.1. Des barrières commerciales inefficaces, coûteuses et très inégalitaires

Les autorités publiques peuvent limiter les importations des produits pétroliers et se protéger de la concurrence sur le marché international du pétrole de plusieurs façons. Elles peuvent utiliser les droits de douane, les contingentements, les subventions, les normes, les licences, etc... Même si le droit de douane est moins utilisé de nos jours, il reste dans le cas des produits pétroliers le plus répandu, du moins en Europe. Bien que l'accord de Barcelone annonce la création d'une zone de libre échange à l'horizon de l'an 2010, les pays européens recourent toujours de façon massive à la fiscalité énergétique. Cela s'explique aisément : les produits énergétiques présentent des caractéristiques attrayantes du point de vue de l'administration de la taxe : une assiette large, inélastique et sûre, un système peu coûteux et facile à gérer. De surcroît, la taxation des produits énergétiques permet aux pouvoirs publics d'atteindre plusieurs objectifs à la fois (J. BADDOUR *et al.* (1999)) :

- assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique ;
- participer à la gestion de la demande ;
- maintenir un prix plancher ou plafond ;
- internaliser les effets externes négatifs liés à la combustion de ces produits ;
- approvisionner les caisses de l'Etat ;
- assurer l'équité sociale.

Outre la diversité des objectifs qu'elle couvre, la fiscalité énergétique se caractérise également par un degré d'acceptabilité sociale important. En effet, il suffit aux autorités publiques d'utiliser l'argument de la protection de l'environnement (très à la mode) où d'évoquer la question de l'indépendance énergétique nationale pour justifier le recours massif à la taxation des produits pétroliers importés. De fait, en Europe, le taux d'imposition des produits pétroliers dépasse parfois 80% du prix final.

Toutefois, l'efficacité de cet instrument pour atteindre les différents objectifs qui lui sont assignés reste très discutable. En matière d'indépendance énergétique, malgré des taux d'imposition très élevés frappant les produits pétroliers, l'Europe n'a fait aucun progrès sensible. Certes, on relève du mieux au niveau de l'efficacité énergétique (une croissance

moins énergivore), mais cela reste très inférieur aux objectifs fixés au départ. S'agissant de la production nationale des ressources de remplacement, le constat est encore plus sec : l'échec est total (l'avenir incertain du programme nucléaire en France, par exemple). Dans ces conditions, on peut affirmer que l'instauration des barrières commerciales n'a pas produit les effets escomptés. Plus encore, la situation s'est même détériorée puisque l'Europe est entrée dans une phase inquiétante de dépendance croissante vis-à-vis de l'extérieur.

Pour ce qui concerne l'environnement, eu égard à la nuisance de la combustion des produits énergétiques, les politiques des prix et de la fiscalité ont connu dans le domaine un regain d'intérêt spectaculaire ces dernières années. En réduisant les quantités consommées de produits énergétiques et partant la pollution à laquelle donne lieu la consommation de ces produits, il est supposé que la fiscalité énergétique puisse contribuer à l'amélioration de la situation de l'environnement. Cependant, dans la mesure où elles sont destinées à atteindre plusieurs objectifs à la fois, notamment budgétaires, et où elles sont conçues selon des critères non environnementaux, les taxes énergétiques correspondent rarement à la prescription théorique. La plupart des pays utilisent des taxes indirectes qui sont moins efficaces en termes de réduction de la pollution que la taxe pigouvienne⁵. De plus, le coût social de certaines taxes est souvent supérieur au coût des dommages causés par la pollution, autrement dit les coûts de ces taxes sont supérieurs aux bénéfices qu'en tire la société.

Le projet européen d'écotaxe apparu en 1992 (aujourd'hui de nouveau d'actualité) a conduit les spécialistes à se pencher sur le problème de la fiscalité énergétique en Europe et sur son efficacité en matière d'environnement. Le problème qu'ils ont cherché à résoudre est celui de savoir si les montants des taxes prélevées sur le pétrole sont suffisamment importants pour couvrir les émissions de CO₂. Sur ce point, les experts sont unanimes et conviennent que les taxes sont, dans un bon nombre de pays industrialisés, notamment européens, excessives. Il a même été montré que le remplacement des taxes en vigueur par une taxe conçue uniquement en fonction du contenu du produit en carbone ou une taxe mixte sur le carbone et sur l'énergie, pourrait donner lieu à une modification de la taxation des différents combustibles, ce qui entraînerait une baisse des prix du pétrole pour l'utilisateur final et une hausse du prix du charbon (P. Holler et J. Coppel, 1992).

Au résultat précédent, on peut ajouter les éléments complémentaires suivants. Tout d'abord, la structure de la fiscalité énergétique des pays de l'OCDE n'est pas similaire. En plus des différences qui caractérisent son niveau entre zones (faible aux Etats-Unis, moyen au Japon, et élevé en Europe), celle-ci frappe inégalement les différentes sources d'énergie. Ensuite, dans tous les pays de l'OCDE, les taxes prélevées sur le pétrole sont beaucoup plus lourdes que celles qui frappent le gaz et le charbon. Enfin, ces taxes semblent davantage viser les utilisations domestiques que celles de l'industrie (J. Baddour, 1995). Les distorsions sont encore plus frappantes lorsqu'on analyse le cas du charbon. Produit plus polluant que le pétrole ou le gaz, le charbon est pourtant, dans la plupart des pays, soit exonéré, soit massivement subventionné (Steenblik et Wigley, 1990).

Mais au-delà de son inefficacité en matière de lutte contre la pollution et d'acquisition d'une indépendance énergétique, l'instauration de la fiscalité affecte le bien-être de la population du pays protégé. L'analyse en termes de coûts/bénéfices de cet instrument indique qu'il existe d'autres effets négatifs liés à son instauration. Son impact sur le bien-être de la population dépend de la taille du pays et du degré de protection. Selon l'analyse standard, on admet que dans le cas d'un petit pays les gains associés à une taxe douanière ne couvrent pas les pertes

⁵ L'efficacité économique au sens de Pareto requiert que le coût marginal social d'un bien soit égal au bénéfice marginal social, le coût marginal social étant défini par le coût marginal privé majoré du coût externe.

engendrées. Il se dégage globalement une perte nette liée à l'inefficience des producteurs et au fait que les consommateurs consomment moins et payent un prix plus élevé.

Dans le cas d'un grand pays (l'Europe des 15 par exemple), la demande nationale peut influencer le prix mondial dès lors qu'elle représente une partie importante de la demande mondiale. L'instauration d'une taxe douanière provoque une baisse du prix mondial du produit. Ce produit est alors importé au nouveau prix mondial, plus bas que le précédent, et est vendu donc après application de la taxe à un prix élevé sur le marché national. La taxe douanière contribue dans ces conditions à améliorer les termes de l'échange du pays importateur et, ce, au détriment du pays exportateur. Le gain des termes de l'échange peut même être supérieur à la perte associée à la taxe douanière. Dans ce cas, le grand pays peut, s'il choisit bien son droit de douane, bénéficier d'un gain par rapport au libre échange. Soulignons cependant qu'au niveau mondial, le gain acquis par le pays importateur se fait au détriment du pays exportateur. Cela signifie que même dans ce cas, le protectionnisme n'est pas meilleur que le libre échange, car globalement, le monde est perdant.

2.2. Une stratégie d'appauvrissement du voisin

Selon Stiglitz (2000), ces politiques commerciales qui visent à accroître la production nationale en réduisant les importations constituent des politiques d'appauvrissement du voisin (*beggar-thy-neighbor policies*) parce que les gains réalisés dans un pays le sont au dépens de ceux des autres pays.

Dans le cas qui nous intéresse, si l'Europe importe moins, les pays étrangers exportent moins. A première vue, restreindre les importations de l'Europe peut avoir au départ un effet positif sur la production européenne. Mais ces gains sont habituellement illusoire. Les autres pays n'importeront d'Europe que s'ils peuvent également lui vendre des biens. Même sans mesures de rétorsion de la part des autres pays, si l'Europe restreint ses importations, ses exportations doivent de toute façon à terme diminuer. En effet, sans exportations vers les pays d'Europe, le revenu des autres pays diminue et du fait de cette baisse de revenu, ils importent moins.

Dans cette perspective, la politique fiscale de l'Europe en matière énergétique peut tout à fait être assimilée à une politique d'appauvrissement du voisin, au sens de Stiglitz. En l'occurrence, c'est d'autant plus grave que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont des pays en développement peu industrialisés et fortement dépendants des exportations de pétrole brut. Même pour des pays tels que l'Égypte ou la Syrie, considérés comme de petits exportateurs, les exportations de brut représentent plus de 60% des exportations totales ; d'où l'existence d'un lien fort entre la dynamique de leur croissance économique et la dynamique de leurs exportations de brut.

Et le problème est, comme nous l'avons déjà souligné, que si la commission de Bruxelles a opté définitivement pour le principe de l'ouverture à la concurrence du système énergétique européen, elle n'a absolument rien dit sur le deuxième pilier à savoir la politique fiscale pratiquée par les différents pays membres. Or, la tendance qui règne actuellement en Europe est le renforcement des barrières commerciales sur les produits pétroliers, comme le démontrent les projets d'écotaxe qui fleurissent un peu partout en Europe, notamment en Allemagne et en France. Cette situation est particulièrement aberrante : comment peut-on prétendre libéraliser le marché intérieur de l'énergie en Europe tout en laissant le libre choix aux pays membres d'alourdir davantage la fiscalité qui frappe les produits pétroliers ? Si cette contradiction indique quelque chose, elle indique avant tout une incohérence flagrante dans la logique de la politique énergétique bruxelloise.

Conclusion générale

Les échecs successifs des différentes tentatives de coopération lancées par l'Europe durant la période 1960-1995 pour tenter d'assurer une intégration économique régionale des PSEM ont conduit les responsables politiques à proposer un nouveau projet, de nature différente. En s'appuyant sur les mécanismes du marché comme moyen d'allocation des ressources, et non pas sur le volontariat comme ce fut le cas par le passé, le projet du libre échange euro-méditerranéen constitue une tentative spectaculaire de relance des relations de coopération économique entre les deux rives de la Méditerranée. Et, si le projet devait aboutir, il transformerait à terme la Méditerranée en une zone où circulent librement les hommes et les marchandises.

Cinq ans après son lancement, le projet peine à créer la dynamique nécessaire à la réalisation des objectifs affichés. Son échec relatif s'explique selon nous par le fait qu'il n'a pas été conçu de manière à tenir compte des avantages comparatifs des deux parties. Alors que le projet autorise, à l'horizon 2010, l'Europe à exporter vers les PSEM librement et sans entraves douanières, les produits pour lesquels elle détient des avantages comparatifs (les produits industriels), il interdit aux PSEM d'exporter vers l'Europe les rares produits pour lesquels ils détiennent un avantage comparatif, à savoir quelques produits agricoles et surtout les produits énergétiques. Par ailleurs, ces derniers sont toujours aussi fortement taxés en Europe, malgré l'inefficacité avérée de cette politique protectionniste, ne serait-ce qu'en termes d'allègement de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

En somme, un projet qui aurait inclus une libéralisation immédiate des échanges de produits agricoles et énergétiques aurait été bénéfique pour les deux parties car il aurait autorisé les PSEM à bénéficier des avantages comparatifs qu'ils détiennent dans ce domaine tout en permettant à l'Europe de réduire les coûts de sa politique actuelle de fiscalité énergétique.

Bibliographie

- Baddour J. (1994), « Projet européen d'écotaxe : conséquences potentielles sur les marchés pétroliers et relations avec les pays exportateurs de pétrole », *Document de travail IEPE (Institut d'Economie et de Politique de l'Energie)*, Université de Grenoble II.
- Baddour J. (1995), « Les pays de l'OPEP et le projet européen d'écotaxe », *Revue de l'Energie*, n° 473, décembre.
- Baddour J., Bhattacharyya S.C. (1999), « La fiscalité énergétique et le développement durable : quelques réflexions », sous la direction de Benhayoun G., Gaussier N., Planque B., *L'ancrage territorial du développement durable, de nouvelles perspectives*, collection « Emploi, Industrie et territoire », l'Harmattan, (et publié dans les notes de recherche du Centre d'Economie Régionale (CER) à Aix en Provence).
- Calvet B. (1996), *L'énergie dans l'espace euro-méditerranéen de libre échange à l'horizon 2005*, Rapport pour le conseil économique et social.
- Cattier F. (2000), « Prospective énergétique mondiale à l'horizon 2020. Une présentation du World Energy Outlook 2000 », *Revue de l'Energie*, n° 522, décembre.
- Chatelus M. (1997), « L'énergie dans la construction d'un espace euro-méditerranéen : quelques observations critiques sur son rôle dans un partenariat régional » *Revue de l'énergie*, n° 484, janvier.
- Commissariat Général du Plan (2000), *Le partenariat euro-méditerranéen, la dynamique de l'intégration régionale*, Rapport du groupe présidé par Rémy Leveau.
- Holler P. et Coppel J. (1992), « La fiscalité de l'énergie et distorsions de prix sur les marchés des combustibles : conséquences possibles sur les politiques concernant le

changement climatique », in OCDE, *Le changement climatique : concevoir un système pratique de taxe*, Paris, 1992.

- Nicolas F. (2000), « Le commerce mondial après Seattle, où en est le débat Nord-Sud ? » *Cahiers français*, n° 299.
- Noël P. (1999), « Indépendance énergétique versus marché mondial », *Revue de l'énergie*, n° 509, septembre.
- Ortoli F.X.(1996), « Le pétrole : enjeux et défis pour la France », *Revue des Sciences Morales et Politiques*, 151^e année, n° 3, P. 265.
- Pelletier P. (2000), « Intégration économique et accords de libre-échange », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2857, août.
- Regnault H. (2000), « Le libre-échange euro-méditerranéen : un atout pour le développement des pays du sud et de l'est de la Méditerranée », *Problèmes économiques*, n° 2.686, 1^{er} novembre.
- Steenblik R.P., Wigley K.P. (1990), « Coal policies and Trade Barriers », *Energy Policy*, May.
- Stiglitz J.E. (2000), *Principes d'économie moderne*, De Boeck Université, Paris, Bruxelles.